

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 18 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 12 DECEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR -- Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFRYAU - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : OPERATION URBAINE COLLECTIVE : BILAN-CLOTURE TRANCHE 1

La Ville de Dax a lancé par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2010 une Opération Urbaine Collective (OUC), cette opération intervenant dans le cadre du projet Cœur de Ville lui-même inscrit au contrat d'agglomération.

La convention Etat/Ville déterminant les modalités de mise en œuvre de la première tranche de l'opération en date du 20 juillet 2012 d'une durée initiale d'un an, a été prolongée par avenant d'une année supplémentaire portant son terme au 19 juillet 2014.

L'Opération Urbaine Collective a porté sur 2 volets : investissement et fonctionnement.

1 - Concernant le volet investissement : 13 projets de rénovation/modernisation de boutiques ont été acceptés en comité de pilotage pour l'attribution de subventions représentant 1 265 000 € d'investissement et mobilisant 180K€ de subventions réparties de la façon suivante : 90K€ au titre de l'Etat, 45K€ au titre de la Région et 45 K€ au titre de la Ville de Dax.

Les activités soutenues qui concernent le commerce et l'artisanat sont variées (boulangerie, salon de coiffure, bar, maison de la presse, restauration, bijouterie...) et géographiquement réparties sur l'ensemble du périmètre de l'opération (en zone piétonne, sur les cours et sur l'avenue St Vincent de Paul).

Les 2 des derniers dossiers (selon devis présentés) sur lesquels intervient la Ville, sont :

- la boutique Rayon de Soleil pour un montant de 1024 €
 - la boutique Repro Service Landes pour un montant de 686 €
- en complément de la subvention attribuée par la Région pour un montant de 8871 €.

L'Etat subventionne à hauteur de 1024 € pour Rayon de Soleil et de 9557 € pour Repro Service Landes.

Sur cette première tranche, la Ville aura soutenu 7 projets pour 45K€ de subventions.

2 - Concernant le volet fonctionnement : 18 actions collectives ont été retenues par l'Etat. 17 sont réalisées au terme de la première tranche. La seule non réalisée est le projet de l'association Espace Commerces. La Ville intervient de manière complémentaire à hauteur de 15% des actions d'animation avec un plafond de 500 € par action.

Plusieurs modifications ont été apportées par avenant pour permettre à Daxatou et aux organismes consulaires d'adapter des fiches-actions en phase avec l'actualité réglementaire ou avec une nouvelle stratégie.

Pour Daxatou, des actions d'animations (animation de Printemps, braderie et supports promotionnels) ont été retenues et, pour les chambres consulaires, les pré-diagnostics accessibilité des boutiques (une trentaine). Ces actions sont venues en remplacement d'actions initialement proposées lors du dépôt de candidature en 2010 et abandonnées car devenues moins pertinentes.

Ces modifications nécessitent une nouvelle délibération du Conseil Municipal afin de verser les subventions correspondantes :

1) à Daxatou, sur la base des devis présentés :

-Supports promotionnels:

Subvention FISAC: 769 € Soutien Ville: 360,70 €

et sur la base des justificatifs présentés:

-Animations de Printemps:

Subvention FISAC: 605 €

-Animation Braderies d'été:

Subvention FISAC: 1397,20 € Soutien Ville: 500 €

2) à l'interconsulaire (CIACL):

pour l'action pré-diagnostics accessibilité:

29 pré-diagnostics ont été réalisés pour un coût de 14500 € justifiant une subvention du FISAC de 7250 €.

De plus 2 actions du CIACL ont été réalisées et finalisées: Achat Dax et Bourse de l'immobilier, qui bénéficient respectivement de subventions au titre de l'Etat pour 2814,18 € et 2299 € correspondant à un taux de 50% sur la base des justificatifs présentés.

En conséquence, il est proposé, sous réserve de la réception des crédits de l'Etat au titre du solde FISAC d'attribuer, sur pièces justificatives :

-les 2 dernières subventions d'investissement à la SARL RAYON DE SOLEIL et la SARL REPRO SERVICE LANDES pour le compte de l'Etat au titre du FISAC et pour le compte de la Ville de Dax

-les subventions à l'association Daxatou, pour le compte de l'Etat au titre du FISAC et pour le compte de la Ville de Dax pour les 3 actions Supports promotionnels, Animations de Printemps et Braderie d'été

-les subventions au CIACL, pour le compte de l'Etat au titre du FISAC pour les actions suivantes: prédiagnostics accessibilité -bourse de l'immobilier-achat Dax.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ELISABETH BONJEAN, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les montants de subventions tels que décrits ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions correspondantes selon les montants indiqués ci-dessus et de signer tout document afférent,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement par l'Etat du solde de l'enveloppe FISAC attribuée à l'OUC de Dax.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141218-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 19 Décembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».